

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 3 avril 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Michel ROUX représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Georges ROSSO - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-013-17748/25/BM

■ Attribution de subventions à l'association Marséa Nord développement au titre de son fonctionnement global et d'actions spécifiques 2025 - Approbation de conventions - MGDIS n°9725, n°9759, n°9726 118896

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est, depuis sa création, saisie des enjeux majeurs de soutien au tissu des TPE-PME du territoire. Renforcer l'animation des écosystèmes territoriaux et positionner l'institution comme une Métropole entrepreneuriale, facilitant la vie des entreprises et améliorant le cadre de vie de leurs salariés est l'une des orientations stratégiques de son Agenda du Développement Economique actualisé le 30 juin 2022.

En cohérence avec la stratégie de requalification et d'extension des fonciers économiques, la Métropole a entrepris une politique de soutien aux associations de zones d'activités visant à accompagner ces acteurs indispensables à l'animation de l'écosystème économique du territoire d'Aix-Marseille-Provence et ainsi contribuer au développement des entreprises locales.

Par ailleurs, la Métropole Aix-Marseille-Provence a réaffirmé à travers son Agenda du développement économique une volonté d'accompagner la transition énergétique et environnementale et en particulier d'encourager les démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) dont l'objectif est d'optimiser les ressources sur un territoire à travers la mise en place de synergies entre acteurs.

De plus, la Métropole s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives, notamment à travers la mise en œuvre de son Agenda de la mobilité et de son plan de mobilité. Autorité organisatrice de la mobilité, la Métropole agit et coordonne les actions de ses partenaires, au premier rang desquels figurent les acteurs économiques et les associations de zones d'activités.

Enfin, la Métropole met en œuvre une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes qui interroge de manière transversale et préventive la situation respective des femmes et des hommes et les effets différenciés que les projets peuvent avoir sur l'un ou l'autre sexe.

L'association Marséa Nord développement anciennement Cap Au Nord Entreprendre est l'association d'entreprises du territoire Nord de Marseille. Elle a été créée en 2009 et est issue de la fusion entre les deux associations fondatrices « Arnavant » et EZF (Entreprendre en Zone Franche). Elle fédère aujourd'hui plus de 300 entreprises sur le territoire, qu'il s'agisse de TPE, de Start up, d'ETI, de PME ou de grands comptes comme Haribo ou Pernod Ricard.

Chiffres clés :

- Nombre d'adhérents : 330,
- Nombre de salariés des entreprises adhérentes : 6 000,
- Nombre de bénévoles : 100 et 12 salariés,
- Périmètre géographique (zones d'activités couvertes par l'association, hectares),
- Commissions.

Marséa Nord Développement agit pour le développement et l'attractivité économique de Marseille nord :

- Répondre aux besoins des acteurs économiques,
- Mobiliser les différentes parties prenantes du territoire autour de projets innovants, fédérateurs et ambitieux,
- Expérimenter des solutions bénéfiques aux entreprises et aux habitants,

- Transformer positivement le Nord de Marseille pour faire reconnaître ce territoire comme stratégique, hospitalier et durable,
- Défendre les intérêts du territoire auprès des institutions.

Résultats 2024 :

Dimension économique et sociale :

- 1300 jeunes et demandeurs d'emplois rencontrés par les entreprises adhérentes,
- 258 entreprises impliquées sur les actions RH-emploi,
- 17 contributions à des projets d'aménagement du territoire,
- Plus de 2800 abonnés Newsletter avec un taux d'ouverture de 32%,
- Participation et organisation à 65 événements sur le territoire.

Dimension environnement et énergie

Après la mise en place d'une solution mutualisée de collecte de déchets, Marséa Nord Développement a souhaité aller plus loin et s'est engagé depuis 2020 dans une démarche EIT axée synergies de substitution afin de transformer un maximum de déchets en ressources pour le territoire. En 2024 le projet a entamé une 2^e phase avec l'ambition de renforcer le lien entre le GPM les acteurs économiques du territoire en étendant la démarche à la communauté portuaire, ainsi qu'un travail de co-construction d'une offre de service EIT avec comme première thématique forte l'optimisation des actifs dormants

En 2024 sont dénombrées :

- 3 événements,
- 67 acteurs économiques impliqués dans la communauté,
- 201 collaborateurs de ces structures participant aux actions,
- 135 personnes abonnées au canal whatsapp Optimiz,
- 102 personnes abonnées à la liste de diffusion mail Optimiz / Ressources en Commun.

Promotion des mobilités durables

En 2024, Marsea Nord Développement a mis en place les actions suivantes :

- Evènement challenge « Mai à Vélo » et soirée de clôture,
- Groupe de travail,
- Concertations dans le cadre des projets d'aménagements du territoire,
- Accompagnement individuel,
- Diffusion d'informations autour du covoiturage et de la plateforme lecovoiturage opéré par Karos.

D'une manière globale, près de 350 personnes ont été touchées directement par les actions de Marsea Nord Développement sur la thématique mobilité durable.

Perspectives 2025 :

Dimension Economique et sociale

- Organiser des événements au fil de l'année qui fédèrent les acteurs économiques et attirent des entreprises non adhérentes qui souhaitent s'impliquer davantage sur le territoire (des challenges inter-entreprises, végétalisation de l'espace public, découverte des pépites et des projets),
- Réaliser des outils de sensibilisation et communiquer sur les projets innovants et/ou vertueux du territoire,
- Organiser régulièrement des réunions multipartites pour avancer sur les projets de territoire (bailleurs, aménageurs, usagers) et optimiser l'occupation du foncier sur le territoire,
- Monter des projets ambitieux autour de l'emploi, de la mobilité et de l'environnement
- Apporter plus de lisibilité au territoire et à ses ressources.

Dimension environnement et énergie

En 2025, l'association va poursuivre les actions engagées en matière d'EIT et en particulier :

- Le recensement des flux,
- La recherche et l'accompagnement à la mise en place de synergies ;
- L'organisation d'ateliers de détection de synergies,
- L'organisation d'événements de sensibilisation,
- La production de rapports annuels,
- La participation à la dynamique régionale EIT.

Promotion des mobilités durables

- Répondre aux problématiques du dernier kilomètre et réduire l'autosolisme : la micro-navette « TACO » (service de Transport à la Demande mutualisé entre entreprises, micro navette dédiée à une entreprise ou encore navettes ponctuelles pour des événements),
- Répondre aux enjeux de l'autosolisme et de la congestion routière par le développement de communauté de covoiturage (formation de groupes de travail, intention de générer de l'interconnaissance et de la désirabilité pour ce mode de transport),
- Organisation d'ateliers et codéveloppement autour de la mobilité des entreprises (diagnostic mobilité, plan de mobilité employeur ou le développement d'une mobilité partagée peuvent par exemple être abordés),
- Accompagnement individualisé (l'identification du problème, la prescription d'une solution et/ou la mise en relation avec un prestataire, le suivi des préconisations et le relai auprès des autorités si besoin).
- Connecter les entreprises adhérentes aux projets de territoire :
 - o Approche micro-territoriale secteur Arnavant,
 - o Intermodalité avec le ferroviaire, les gares SNCF au cœur du territoire,
 - o Participation et échanges autour des projets structurants (Schéma Directeur des Modes Actifs, rencontres avec les adhérents sur les grands projets mobilité à venir...).
- Des événements et actions participatives pour encourager le changement de pratiques (Mai à vélo, Semaine Européenne de la Mobilité, Balades exploratoires...).

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son objectif et ses actions et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2025, dossiers MGDIS n°00009725 - 00009759 – 00009726.

Compte tenu de ces objectifs, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Marséa Nord développement à hauteur de 70 000 euros pour l'exercice 2025, qui se répartit ainsi :

- Une subvention de fonctionnement spécifique de 40 000 euros pour la mise en œuvre d'un plan de mobilité employeurs commun et le déploiement de solutions de micro mobilité, dans le cadre de la compétence Mobilité, représentant 54 % du budget prévisionnel de l'action (hors contributions volontaires).
- Une subvention de fonctionnement global de 20 000 euros dans le cadre des actions menées au titre de la compétence Développement Économique, représentant 2,55 % du budget prévisionnel global de l'association (hors contributions volontaires).
- Une subvention de fonctionnement spécifique de 10 000 euros pour des actions d'Ecologie Industrielle et Territoriale dans le cadre des actions menées au titre de la compétence Développement Economique, représentant 17,07 % du budget prévisionnel de l'action (hors contributions volontaires).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et

d'affirmation des métropoles ;

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération cadre n° FBPA 033-8303/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant sur le Plan de relance de la Métropole : « AMP 2R » La Relance et le Renouveau d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant approbation du nouvel Agenda du Développement Économique Métropolitain ;
- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir la création et le développement des TPE de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en leur proposant des locaux et services adaptés ainsi qu'un accompagnement renforcé ;
- L'enjeu majeur que représente cette opération pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en termes de développement économique et d'emplois ;
- La cohérence avec les actions définies dans l'Agenda du développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence renouvelé en 2022.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant total de 70 000 euros au titre de l'année 2025 à l'association Marséa Nord Développement.

Elle se répartit comme suit :

- Une subvention de fonctionnement spécifique de 40 000 euros pour la mise en œuvre d'un plan de mobilité employeurs commun et le déploiement de solutions de micro mobilité, dans le cadre de la compétence Mobilité,
- Une subvention de fonctionnement global de 20 000 euros dans le cadre des actions menées au titre de la compétence Développement Économique,
- Une subvention de fonctionnement spécifique de 10 000 euros pour des actions d'Ecologie Industrielle Territoriale dans le cadre des actions menées au titre de la compétence Développement Economique.

Article 2 :

Sont approuvées les conventions d'objectifs avec l'association Marséa Nord développement, ci-annexées.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer ces conventions.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025 pour 80% et de l'exercice 2026 pour 20% en section de fonctionnement :

- A hauteur de 10 000 euros : Chapitre 65, Fonction 67, Nature 65748. Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire 4SFDT,
- A hauteur de 20 000 euros : Chapitre 65, Fonction 61, Nature 65748. Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4DDE ».

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe transport de l'exercice 2025 pour 80% et de l'exercice 2026 pour 20% en section de fonctionnement :

- A hauteur de 40 000 euros : Chapitre 65, Nature 6574. Ces crédits relèvent de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries », de la sous-politique « Transport » et du programme « Entretien et exploiter les réseaux de transport » et seront exécutés par le service gestionnaire « 7MOQR ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY